

Arras, le 24 octobre 2019

Opération de mise à l'abri des migrants présents sur le terrain dit du « bois HEDDE » à Calais

Depuis quelques semaines, les effectifs de police ont constaté lors de leurs patrouilles que le terrain dit du « bois HEDDE », situé dans la zone industrielle des Dunes à Calais, est occupé de manière illicite et permanente par des migrants en l'absence de toute autorisation des propriétaires. Environ 220 tentes ont été comptabilisées.

Ces implantations sommaires hébergeaient environ 200 personnes dans des conditions extrêmement précaires. En outre, ces occupations occasionnaient de sérieux problèmes de sécurité, de salubrité et de tranquillité en particulier pour les riverains situés juste à proximité et aux alentours.

La famille HEDDE, propriétaire du terrain, a saisi le président du Tribunal de Grande Instance de Boulogne-sur-Mer. Une ordonnance d'expulsion a été rendue le jeudi 10 octobre 2019. Elle a été affichée lundi 21 octobre 2019 par voie d'huissier sur le terrain occupé en langue française et anglaise.

Suite à la délivrance de cette ordonnance, le préfet du Pas-de-Calais a décidé d'octroyer le concours de la force publique sur le « bois HEDDE » **ce jeudi 24 octobre 2019**.

Dans le cadre de cette opération, de nouvelles maraudes ont été effectuées ce matin sur le site et ont permis de proposer à la population migrante une mise à l'abri dans différents centres d'accueil et d'hébergement, dont ceux du Pas-de-Calais.

A 11h30, **132** personnes isolées ont été prises en charge.

Par ailleurs, 22 personnes en situation irrégulière ont été interpellées en vue d'un placement en retenue administrative.

L'opération s'est déroulée dans le calme.

Après le départ des bus, 3 migrants ont, toutefois, été interpellés pour outrage envers les forces de l'ordre.